

Algérie : violence sexuelle envers les femmes

Autor(en): **Lamidi, Soulef**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[96] (2008)**

Heft 1524

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-284971>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Algérie

Violence sexuelle envers les femmes

Viol, acte contre nature, inceste et atteinte à la pudeur et aux bonnes mœurs sont autant de maux qui existent dans la société algérienne. Une société, faut-il le dire, qui se voile la face et se cache derrière un paravent conservatiste. Loin de nous l'idée de justifier ces actes, mais les sociologues et psychologues s'accordent à dire que l'apparition de ces phénomènes sociaux est le résultat direct de la pauvreté, de la crise du logement et du chômage, notamment. Les conclusions des enquêtes et des bilans des services de sécurité sont... éloquents. En un seul mois, juillet, les services de la Gendarmerie nationale ont enregistré 149 affaires de violence contre la famille et les bonnes mœurs, dont 24 viols. «Les viols et les atteintes à la pudeur sont en constante augmentation ces derniers mois», précise le communiqué de la cellule de communication du Commandement de la gendarmerie nationale. *Enquête.*

Soulef Lamidi

«De tous les crimes, le viol est celui qui laisse une empreinte indélébile chez la victime. Une atteinte physique et une souillure psychologique qui accompagnent la vie de la victime, qui demeure prisonnière de cet acte abject et condamnable tant qu'elle n'aura pas exorcisé son mal», nous a expliqué M. Labrous, sociologue à l'Université d'Alger. De point de vue sociologique, la violence sexuelle est la première forme de violence, dans la mesure où elle est le signe le plus primaire et troublant d'une transgression des règles régissant un ordre social. «Nous retenons dans l'explication de la violence la notion d'altérité propre à la construction de n'importe quelle organisation sociale. La violence existe parce qu'elle est tournée vers cet autre qui devient, au moment de l'acte violent, l'objet de transfert de sa propre souffrance.» La violence est l'expression d'un état de manque. «Un homme violent est un homme privé de quelque chose qui lui paraît essentiel: il ne peut l'obtenir dans des relations égalitaires parce qu'il est ou se sent en position d'infériorité et parce que l'autre détient «cette chose» qu'il ne veut pas ou ne peut pas lui donner». Sous toutes ses formes, la violence est la caractéristique d'une frustration. «L'agression est directement tournée contre la source de la souffrance qui devient la victime de l'acte violent», a précisé ce sociologue.

Dans une étude sur le phénomène du viol et les agressions sexuelles en

Algérie, les services de la Gendarmerie nationale révèlent que ce crime connaît une courbe ascendante. Ainsi, durant les huit premiers mois de l'année en cours, le nombre de cas de viol commis a atteint le chiffre alarmant de 246 affaires traitées contre 241 durant la même période de l'année 2007. A la faveur des enquêtes établies, il est fait état de 239 personnes écrouées pour viol dont 7 mineurs inculpés et 157 adultes âgés entre 18 et 28 ans durant l'année en cours. Les statistiques de l'étude dévoilent que la catégorie de violeur la plus importante en nombre est celle des sans-emploi. Il a été recensé 255 auteurs de viol sans emploi contre 13 salariés, 7 autres exerçant une profession libérale et 9 fonctionnaires.

De nombreuses victimes se taisent

Cependant, les rédacteurs de cette étude ont souligné que le nombre réel de cas de viol dépasse largement les chiffres annoncés. La cause en est que nombreuses sont les victimes qui refusent de porter plainte. Bloquées par le préjudice psychologique, le poids des tabous ou la complexité de la procédure judiciaire, elles préfèrent taire le scandale... Interrogée sur ce sujet, Mme Lania Douaouda, psychologue à l'hôpital Mustapha Bacha, nous a répondu que «les personnes victimes de violences sexuelles présentent sou-

vent un choc psychologique se traduisant par de l'anxiété, un état dépressif, des cauchemars, de l'insomnie, qui nécessitent une psychothérapie. Mais la durée de ces troubles et leur intensité dépendent essentiellement du comportement de l'entourage». Par ailleurs, elle a noté que les incestes ont des effets plus sérieux et plus durables, surtout si l'inceste a commencé dès le jeune âge, se prolongeant parfois plusieurs années, si l'agresseur est un parent proche, le père par exemple. «La victime d'un inceste est habituellement envahie par un sentiment de culpabilité et de honte qui conduit à un état dépressif et à un comportement d'auto-destruction et, devenue adulte, elle présentera souvent de sérieux problèmes sexuels.»

Stratégie nationale pour la protection de la femme contre la violence

Une contribution au développement humain durable

Dans ce contexte, l'association SOS Femmes en détresse a édité un livre blanc sur les violences sexuelles. Les responsables de cette association visent à exhorter les femmes ou les personnes victimes d'une violence sexuelle à dénoncer l'agresseur. «Le silence sur l'agression sexuelle ne profiter qu'à l'agresseur. Quelles que soit les circonstances de cette agression, vous n'êtes pas coupable», lit-on dans ce livre blanc. Sur ce point, une psychologue de cette association nous a expliqué que «le silence accentue le sentiment de culpabilité chez la femme. Cet isolement et ce sentiment de culpabilité ne font qu'aggraver les traumatismes et les souffrances physiques, psychiques et morales subies». En sus de l'agression, la victime subit le poids de la société et la loi de l'omertà.

Plus de 1400 cas de violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants ont été enregistrés durant l'année écoulée. Les auteurs sont, dans la plupart des cas, des parents. Ces violences sexuelles sont expliquées par les lacunes dans l'application des lois et l'absence d'une stratégie politique de lutte contre cette forme de violence. Toutes les catégories sociales sont concernées par ce phénomène social. L'âge des victimes est compris entre 18 et 40 ans et le lieu de l'agression est souvent le domicile. «La législation algérienne est vague et ambiguë. Cela rend la procédure judiciaire difficile et angoissante», nous a déclaré un juriste.

Une stratégie nationale (2007/2011) pour la protection de la femme contre la violence et à même de garantir une meilleure assistance aux enfants a été mise en place, selon Mme Wahida Bouregghda, chargée d'études et de synthèse au ministère de la Famille et de la Condition féminine. Ce programme permettra de renforcer les «capacités institutionnelles de la tutelle et celles de ses partenaires notamment la société civile». Il s'agit de «contribuer au développement humain durable et à la promotion des droits de l'homme à travers la lutte contre la discrimination et la violence contre la femme». Mme Bouregghda précise que cette «stratégie» s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme signé en septembre 2005 entre l'Algérie et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef).

«Les préceptes de l'islam, la Constitution et le programme du président de la République portant sur la promotion de la femme ainsi que les valeurs de la société algérienne et des principes des droits de l'homme», constituent le cadre de référence du programme. Ce dernier vise à mobiliser les moyens à même de protéger la femme contre toute sorte de violence. Il s'agit également de sensibiliser la société à la nécessité de combattre la violence contre la femme. «La mise en oeuvre de la stratégie nationale dépend de l'engagement de tous les acteurs/trices et intervenant.e.s chargés d'une telle mission à travers la mobilisation de tous les moyens nécessaires», a ajouté Mme Bouregghda.

Pour sa part, M. Achour Feni, conseiller chargé d'études et de synthèse au ministère, a affirmé que des priorités nationales ont été définies dans différents domaines concernant l'enfance, notamment la santé, les droits, l'éducation et la protection. «Un grand nombre de ces priorités ont été approuvées car en dépit de tous les efforts consentis par l'Etat en faveur de cette frange de la société, certains aspects la concernant nécessitent davantage d'attention.» Les objectifs de la stratégie nationale de l'enfance ont été fixés en concertation avec des spécialistes et expert.e.s en matière de droit, de santé et d'éducation a affirmé M. Feni qui a ajouté qu'un.e expert.e sera prochainement désigné.e pour sa mise en oeuvre.